

# Gouverner par les standards et les indicateurs : de Hume aux *rankings*

## Présentation de l'ouvrage

Tout le monde constate l'emprise croissante des normes techniques (les standards) et des dispositifs de gestion, d'évaluation et de classement (les indicateurs). Ils n'ont cependant pas reçu jusqu'à présent toute l'attention qu'ils méritent de la part de la philosophie et surtout de la théorie du droit. Fascinés par la loi, le juge et les institutions étatiques, les spécialistes des règles ont longtemps négligé ces autres formes de normativité, qui contribuent pourtant pour beaucoup à la régulation des sociétés contemporaines et font chaque jour aux règles juridiques et aux institutions politiques une concurrence plus exacerbée.

Le présent ouvrage tente de combler partiellement cette lacune. Il vise à fournir aux juristes et aux philosophes, et plus largement à tous ceux qui s'intéressent aux questions de gouvernance et de régulation, un éclairage à la fois conceptuel et pratique sur la nature, les formes, le fonctionnement des standards et des indicateurs, les institutions qui les mettent en œuvre, les effets qu'ils produisent, mais aussi sur les résistances et les critiques qu'ils suscitent et les questions fondamentales qu'ils nous adressent quant à l'évolution à court terme de notre modèle politique et de nos modes de vie.

Ce livre s'inscrit dans la ligne et le prolongement des travaux collectifs poursuivis au sein du Centre Perelman de philosophie du droit sur les transformations du droit contemporain et l'émergence d'un droit global<sup>1</sup>. Sur la base de nos recherches, menées selon la méthode pragmatique de l'École de Bruxelles, nous soutenons la

1. Il prolonge ainsi d'autres ouvrages publiés dans la collection « Penser le droit » aux éditions Bruylant : *La société civile et ses droits* (2004), *Responsabilités*

thèse que le tournant global ne se caractérise pas seulement par un changement d'échelle de la régulation juridique, mais aussi par une évolution profonde des formes et des techniques de normativités dominantes. Cette évolution se traduit en particulier par une montée en puissance des standards et des indicateurs au détriment des sources classiques du droit. Elle est véritablement globale au sens où, bien qu'elle trouve son terrain de prédilection dans les relations transnationales, elle affecte transversalement les institutions, les règles et les comportements à tous les niveaux, y compris nationaux et locaux.

Dans un chapitre introductif, Benoit Frydman nous familiarise avec les normes à travers l'histoire de leur développement. Il montre les liens étroits qui unissent les normes techniques (standards) aux normes de gestion (indicateurs) et analyse, sur la base d'exemples, comment ces normes concurrencent les règles et institutions juridiques au niveau européen et global.

La suite de l'ouvrage se compose de deux parties. La première est consacrée à l'étude pratique des standards et des indicateurs dans les différents contextes de leur application. Laurence Boisson de Chazournes dresse d'abord un vaste panorama témoignant de l'importance grandissante des standards et de leur usage au sein des organisations internationales. Arnaud Van Waeyenberge analyse plus particulièrement les normes techniques européennes et globales à travers l'ISO, l'organisation internationale de normalisation, et son homologue européen, le comité européen de normalisation (CEN). Marc-Antoine Carreira Da Cruz s'intéresse plus spécifiquement à la nouvelle norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des organisations, qui consacre l'extension des normes techniques aux normes sociales.

On passe ensuite aux indicateurs avec l'étude approfondie de Gregory Lewkowicz sur les agences de notation financières, montrant comment les États eux-mêmes sont gouvernés par les indicateurs. David Restrepo Amariles étudie quant à lui l'indicateur « Rule of Law » de la Banque mondiale, au moyen duquel l'organisation financière évalue à l'intention des investisseurs le niveau de respect par les États de certaines règles de l'état de droit. Enfin, les deux derniers chapitres de cette partie sont consacrés à la normalisation et à la managérialisation de deux services publics centraux de l'État :

*des entreprises et corégulation* (2007) et *La science du droit dans la globalisation* (2012).

celui des Universités par Annie Vinokur et celui de la Justice par Diana Piana.

La seconde partie adopte une perspective conceptuelle. Il s'agit de retrouver, dans la philosophie du droit et au-delà de celle-ci, le fil d'une philosophie de la *norme*, qui ne s'identifie pas d'emblée à une réflexion sur la *règle* ou à une théorie de la *loi*. Une telle philosophie est certes ancienne, mais elle a dans une certaine mesure été occultée et mise au second plan par la philosophie politique et juridique dominante, centrée sur la loi, le juge et l'État. Nous tentons ici d'en retrouver la trace dans une certaine tradition anglo-saxonne, en particulier celle de l'empirisme écossais, en remontant, avec Céline Bonicco-Donato, à son fondateur David Hume et à son célèbre paradigme des rameurs. Nous en poursuivons le cheminement, avec l'étude de Christian Laval sur la chaîne invisible de Jeremy Bentham, dont l'utilitarisme développe l'une des philosophies et des technologies du droit les plus puissantes, avec une conception très large et toujours pertinente de la normativité. Joëlle Zask consacre son étude à la philosophie pragmatique de John Dewey, dont l'ouvrage *Le public et ses problèmes* fournit des outils importants pour penser encore aujourd'hui l'évolution des normes et des institutions. Anne Burnon-Ernst termine ce parcours en faisant le lien entre Bentham et Foucault, dont les travaux sur les normes s'inscrivent bien sûr aussi dans la filiation de Georges Canguilhem.

Thomas Berns clôture enfin l'ouvrage par des réflexions conclusives.

Les contributions réunies dans cet ouvrage sont le fruit de plusieurs années de recherches, entamées par un séminaire international à Bruxelles en 2008<sup>2</sup> et approfondies dans plusieurs études spécifiques, qui ont donné lieu à la publication de monographies<sup>3</sup>. La publication du présent ouvrage participe d'un mouvement qui manifeste l'intérêt croissant des juristes, des théoriciens et philosophes du droit, qui ont enfin décidé mesurer l'importance de ces normes techniques et de gestion et de prendre au sérieux leur étude avec toute la technicité

2. « Gouverner par les normes : de Hume aux rankings » (janvier-mai 2008). Le programme complet du séminaire est disponible sur le site du Centre Perelman à l'adresse suivante : [http://www.philodroit.be/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=33&lang=fr](http://www.philodroit.be/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=33&lang=fr).

3. Voy. en particulier B. FRYDMAN et E. JEULAND (dir.), *Le nouveau management de la justice et l'indépendance des juges*, Paris, Dalloz, 2011 et l'ouvrage collectif, *Les agences de notation financières entre les marchés et les États*, Bruxelles, Larcier, 2013.

que cela implique. On ne peut ainsi que se réjouir de la publication concomitante de plusieurs ouvrages sur le sujet parmi lesquels on signalera en particulier le collectif *Governing by indicators*, publié par l'équipe de droit global de la New York University (NYU), sous la direction de Benedict Kingsbury<sup>4</sup>, dont nous sommes proches non seulement par le titre, mais également par l'approche et les intérêts de recherche. Cette réflexion est en outre appelée à se prolonger dans un programme collectif du Fonds National pour la Recherche Scientifique (FRS-FNRS) sur la concurrence des normativités<sup>5</sup>.

Benoit Frydman et Arnaud Van Waeyenberge

4. K. DAVIS, A. FISHER, B. KINGSBURY & S. ENGLE MERRY (dir.), *Governance by Indicators. Global Power Through Quantification and Rankings*, Oxford, OUP, 2012.

5. Projet *La concurrence des normativités* (2013-2017), subsidié par le FRFC, fonds associé du FNRS, mené en collaboration entre le Centre Perelman de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), le Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques de l'Université Saint-Louis (François Ost) et le Service de Philosophie morale et politique de l'Université de Liège (Florence Caeymaex et Edouard Delruelle).